

nalisme économique. Le débat doit porter sur ce bill particulier. Il vaut mieux nous dire que nous sommes saisis d'une résolution, et avant longtemps le bill échouera au comité. Mes collègues et moi-même poserons maintes questions. Bien entendu, nous mettrons sérieusement en doute l'efficacité de cette corporation en perspective. Je le répète, le bill sera renvoyé pour examen au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et sans doute pour donner lieu à des audiences publiques. Nous verrons alors exactement ce que le pays en pense.

Maintenant, monsieur l'Orateur, examinons-en les objectifs. Il importe de s'interroger sur les objectifs de la Corporation de développement du Canada proposée. Comme on ne nous a guère donné de détails avant ce soir, et comme ils sont plutôt vagues, nous ne pouvons déduire que jusqu'à un certain point la nature de la proposition. On a laissé entendre que la Corporation de développement du Canada est destinée à aider avant tout au développement d'entreprises importantes au Canada et qu'elle cherchera à réduire la mainmise étrangère sur nos sociétés.

**M. Benjamin:** Pourquoi ne devrait-elle pas les empêcher?

**L'hon. M. Lambert:** Naturellement, lorsqu'on entend cela, notre cœur bat un peu plus rapidement.

**M. Benjamin:** C'est vrai.

**L'hon. M. Lambert:** Ce sont des objectifs nobles et louables. Ils appartiennent à la même catégorie que les objectifs en faveur de la maternité—bien que de nos jours certaines personnes paraît-il ne sont pas en faveur de la maternité.

**M. Benjamin:** Certaines mères ne le sont pas.

**L'hon. M. Lambert:** C'est le cas encore une fois de quelqu'un hostile au péché, même si de nos jours bien des gens n'y sont pas.

**M. Benjamin:** Le député pourrait-il en nommer?

**L'hon. M. Lambert:** L'évocation est peut-être un peu désuète. Quoi qu'il en soit, le ministre a exprimé de nobles sentiments, car, après tout, qui désapprouverait les Canadiens de vouloir mettre en œuvre des entreprises importantes et de conserver le contrôle de leur industrie? Exprimerions-nous ainsi avec le trémolo qui convient dans la voix.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** «Trémololuliah».

**L'hon. M. Lambert:** Certes, la Corporation de développement pourra amorcer des projets et limiter l'expansion de la propriété étrangère; mais une analyse des coûts et de ce genre d'initiative m'incitent à dire que la mesure à l'étude pourrait aller à l'encontre de ses propres intérêts. Les projets viables doivent pouvoir suffire économiquement, sans l'aide du gouvernement.

Le gouvernement veut aider de façon constructive, en collaboration avec le secteur privé, une fois une décision prise. Certains prétendent que des chaînons manquent dans notre marché des capitaux; mais où en est la preuve? On songera à diverses compagnies qui sont parties de rien au Canada. Dans ma province, l'Alberta, les petites compagnies sont le fruit de l'art et la volonté de lutter. Certaines ont peut-être eu la chance de trouver un

climat économique et un marché favorables. On peut en dire autant de l'Ontario. J'en suis sûr, tous les députés ici présents songeront à des entreprises de grandes et moyennes dimensions que des Canadiens ont lancées et développées sans beaucoup d'aide du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Lambert:** Alors, pourquoi ce souci, à l'heure actuelle, et pourquoi cette Corporation de développement du Canada? Voyons ce qui s'est passé en Alberta. Je demanderai au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) de se reporter en pensée au mince bill de 1965 qui établissait la Caisse de développement de l'Alberta. Il s'agissait d'une société de la Couronne, pourvue d'un conseil d'administration. L'objectif était d'aider des sociétés de l'Alberta en difficulté. Le public fut invité à acheter des obligations qui comportaient un intérêt garanti de 3 p. 100 plus une participation aux bénéfices qui viendraient en excédent. Monsieur l'Orateur, le triste de l'histoire est que la réaction du public fut pratiquement nulle. Aucune avance d'argent ne fut faite à ces sociétés et, à la suite de l'achat de quelques obligations, on m'informe aujourd'hui que le gouvernement se prépare à supprimer le fonds de développement de l'Alberta. C'est là un exemple de ce qui pourrait arriver à un organisme de ce genre.

Pour en revenir aux objectifs contradictoires que j'ai signalés et dont faisait mention le communiqué du ministre, je demande dans quel secteur de notre économie la CDC sera la plus efficace? Investira-t-elle, comme je l'ai dit, dans les régions déjà économiquement les plus productives ou travaillera-t-elle dans le cadre des programmes de stimulation régionale du gouvernement? Si les principaux actionnaires sont d'abord soucieux de la politique gouvernementale et si la notion de bénéfice constitue la motivation principale de la Corporation, cette dernière n'entravera-t-elle pas les programmes de stimulation régionale du gouvernement ou ne lui demandera-t-on pas de venir en complément à ces programmes?

Nous savons que le programme de subventions au développement régional n'est pas conçu pour s'appliquer aux régions économiquement fortes où il est facile de prévoir une expansion économique rapide. C'est pourquoi je demande qui prévaudra: les principes fondamentaux de la CDC ou les programmes gouvernementaux tels que ceux mis en œuvre par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand)?

J'aimerais poser une autre question au sujet du rôle de la CDC dans la mise en œuvre de nos principaux projets d'exploitation des ressources. Comme le disait le ministre il y a un moment, cela doit se faire sans participation extérieure. Le ministre peut-il nous dire quels seront les débouchés? Le ministre, le gouvernement et n'importe qui a beau jeu de nous parler de la canalisation des investissements, de la construction d'installations d'exploitation des ressources, etc.; mais s'il est impossible de vendre ou d'utiliser la production de cette activité économique mieux vaudrait ne rien entreprendre du tout car ce sont autant d'efforts inutiles.

Voici un exemple classique: les sociétés métallurgiques américaines et japonaises préfèrent généralement être propriétaires de leurs propres sources de matières premières afin d'être assurées de fournitures suffisantes et également avoir une part des bénéfices de leurs propres